République Française Département des Bouches du Rhône

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

## Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO -Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX -Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA -Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU -Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE -Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH -Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS -Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINE - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN -Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO -Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN -Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH -Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON -Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

# Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM -Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD -Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC -Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE -Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

#### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

## Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ciaprès et de les convertir en délibération.

#### FBPA 012-9114/20/CM

# ■ Participation 2021 du Budget Principal à l'équilibre du Budget Annexe "Parkings Métropole"

MET 20/17162/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des « parcs de stationnement » a été transférée par les communes à la Métropole pour l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe.

Le Budget Annexe « Parkings Métropole » enregistre les prévisions budgétaires des parcs de stationnement payants hors de la voie publique et gérés en régie directe suivants :

- Parkings Victor Hugo, les Carmes et Les Arnavaux à Istres ;
- Parkings Verdon et Sainte-Croix à Martigues ;
- Parking Le Rouet à Carry-le-Rouet.

Ce budget relève d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC).

Les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations afférentes dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est dans ce modèle que s'inscrit l'exploitation des Parkings Verdon, Sainte-Croix et Le Rouet.

La continuité de gestion des parkings transférés de la ville d'Istres répond à des contraintes particulières.

La politique de stationnement dépasse le cadre des seuls parkings en ouvrage transférés à la Métropole. En effet, la ville d'Istres reste compétente pour le stationnement en surface. De fait, la politique tarifaire adoptée doit s'inscrire en cohérence avec l'offre de stationnement de l'ensemble du centre-ville.

La municipalité a fait le choix de la gratuité du stationnement en surface et d'une tarification incitative sur les parcs en ouvrage afin de dynamiser l'attractivité du centre-ville d'Istres. Ainsi, par délibération n°235/16 du 18 octobre 2016, le conseil municipal a adopté une tarification modérée afin « d'assurer l'accessibilité du plus grand nombre aux services publics ». Celle-ci a entraîné le vote d'une délibération complémentaire n°85/17 le 14 avril 2017 afin d'octroyer une subvention d'équilibre de 573 000 € du budget général au budget annexe communal pour « éviter une hausse excessive des tarifs 2017 ».

Durant l'exercice 2018, les trois parkings Victor Hugo, les Carmes et Les Arnavaux ont fait l'objet d'une convention avec la ville d'Istres. La Métropole lui en a confié la gestion à titre transitoire. En l'absence de gestion directe, il est donc difficile d'avoir une évaluation précise des coûts réels d'exploitation.

Toutefois, les services métropolitains ont effectué un travail d'identification des charges induites en s'appuyant sur des grilles d'évaluation normatives propres à la profession. Ils concluent que ces parkings sont dans un état dégradé et nécessitent des dépenses de réparation pour remise à niveau, ainsi que le déploiement d'un plan ambitieux de maintenance préventive et curative sur plusieurs exercices. Enfin, de nouveaux matériels de gestion doivent être mis en œuvre pour répondre aux obligations règlementaires et aux bonnes pratiques.

Ainsi, dans un contexte contraint par la concurrence de la gratuité du stationnement en surface, la suppression de toute prise en charge par le budget général suite au transfert de compétence aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Une participation est donc nécessaire dans la continuité de la gestion précédente et à tarification adaptée au contexte local.

Une participation d'un montant de 865 568 euros est inscrite au budget 2021 et permet d'équilibrer le budget annexe « Parkings Métropole ».

La participation définitive 2021 du budget principal au budget annexe sera déterminée par différence entre l'ensemble des dépenses et recettes réalisées et son versement s'effectuera en fin d'exercice.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

# Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

#### Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

# Ouï le rapport ci-dessus,

# Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

# Considérant

- Que la continuité de gestion des parkings transférés de la ville d'Istres répond à des contraintes particulières :
- Que l'article L.2224-2 du CGCT ainsi que l'instruction budgétaire et comptable M4 précisent que dans certains cas particuliers, le budget principal peut prendre en charge une partie des dépenses du budget annexe;
- Que la suppression de toute prise en charge par le budget principal suite au transfert de compétence aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs des trois parkings de la ville d'Istres.

#### Délibère

# Article 1:

Est approuvé le principe de la participation 2021 à l'équilibre du Budget Annexe « Parkings Métropole » par le Budget Principal de la Métropole.

## Article 2:

Est approuvé le mode de calcul de cette participation par différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes telle que constatée à la clôture de l'exercice comptable 2021 du Budget Annexe « Parkings Métropole ».

# Article 3:

Le versement de la participation interviendra en fin d'exercice à la clôture des comptes du Budget Annexe « Parkings Métropole ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué Budget et Finances

Didier KHELFA